

Informations Agglo du Bassin de Brive

- La Région Limousine souhaite poursuivre une démarche de contractualisation avec les territoires pour la période 2015/2020. A cet effet, un diagnostic du territoire (61 communes : Agglo de Brive, Lubersac, Auvezère, Pays de Pompadour) et une stratégie de développement sont mis en oeuvre dans le cadre des axes d'intervention prioritaires de la région. 4 priorités sont arrêtées : numérique, tourisme, économie et mobilité transport.

- Au niveau du territoire, dans le cadre des aides européennes, il a été choisi de porter une candidature «Leader» sur la thématique de l'attractivité : « Faire venir, faire rester : Pour une attractivité durable du territoire ». En effet, l'attractivité du territoire suppose l'activation de leviers transversaux : le cadre de vie, l'offre de services, l'accueil touristique, l'emploi... 4 axes stratégiques sont retenus : développer le numérique, conforter et dynamiser le développement économique, s'appuyer sur la culture, le patrimoine et le sport et, enfin, renforcer le tourisme.

- Commission Enfance & Jeunesse : Depuis le 1er janvier dernier la compétence ALSH est sous la responsabilité de l'Agglo du Bassin de Brive pour une durée de 2 ans. Un débat est mis en oeuvre par l'Agglo au sein de la commission et de groupes de travail pour arrêter des choix sur le moyen et long terme. La commune de Jugeals-Nazareth s'est positionnée pour un maintien de cette compétence au sein de l'Agglo dans la continuité des choix mis en oeuvre par l'intercommunalité des Portes du Causse. De nouvelles réunions sont prévues pour finaliser la politique de l'Agglo à propos de l'Enfance & Jeunesse. A ce jour la fréquentation de l'ALSH reste l'atout principal pour pérenniser ce service qui répond aux besoins des familles. Une convention d'utilisation des locaux et de mise à disposition du personnel communal vient d'être signée avec l'Agglo du Bassin de Brive afin de régulariser les dépenses de la période 2014/2015.

- Numérique : Dans le cadre de la commission «Projet de Territoire» de l'Agglo, le conseiller communautaire de Jugeals-Nazareth a porté la nécessité de structurer le territoire dans les meilleurs délais en lien avec la compétence première de l'Agglo qui est le développement économique. Dans le cadre de sa stratégie de développement, l'Agglo fait du numérique une priorité. La commune a rappelé le retard pris en la matière et l'urgence d'accélérer le développement suite aux besoins grandissant de la population et des entreprises.

Un point sur les activités périscolaires

Depuis la rentrée, les activités périscolaires sont mises en place tous les soirs dans notre école.

Une moyenne de 70 à 80 enfants sont présents chaque jour pour assister au cours de magie, cuisine, bridge, couture, jeux de société ainsi qu'à l'aide aux devoirs.

Au cours des prochains trimestres, les activités proposées seront amenées à se diversifier. En effet, des projets de cours de musique, de langue des signes, de peinture, de calligraphie et de danse sont à l'étude.

L'aide au devoirs



Le cours de magie



Le cours de Bridge



www.jugeals.nazareth.fr

Un commerce ambulant dans notre village



Les commerces ambulant d'alimentation et de fromagerie vous proposent leurs services tous les mercredis de 17h00 à 20h00 dans le bourg. Dans le courant du mois d'octobre, l'alimentation vous proposera des poulets rôtis, ainsi que la mise en place d'un service de livraison à domicile. Une information plus précise sera disponible dans le prochain bulletin.



Mise en vente



La municipalité met en vente une tonne à eau **AGRIMAT type TF3100** d'une capacité de 3100 litres, état neuf. Prendre contact avec la Mairie pour voir ce matériel. Prix de vente validé par le conseil municipal à **2600€ TTC**.

Restauration de votre patrimoine bâti

Si vous êtes propriétaire d'un bien immobilier de caractère et que vous souhaitez le restaurer, vous pouvez obtenir une participation sous forme d'une aide fiscale de l'état. La Fondation du Patrimoine peut vous accompagner dans vos démarches.

La Fondation du Patrimoine est un organisme habilité par le Ministère de l'Économie et des Finances. C'est par son intermédiaire que peut vous être octroyé une aide.

Qui est susceptible d'obtenir cette aide ?

- Les personnes physiques, assujetties à l'impôt sur le revenu ;
- Les sociétés translucides à caractère familial (de type SCI, SNC, GFR, GFA);
- Les copropriétés constituées avant le 1^{er} janvier 2009 ;
- Les indivisions, sous certaines conditions.

Le propriétaire doit s'engager à conserver son bien pendant 15 ans à compter de son acquisition.

Sur quel type d'immeubles ?

Les immeubles non habitables constituant le patrimoine de proximité ;
Les immeubles habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural ;
Les immeubles habitables et non habitables situés dans les « Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ».

Les travaux à réaliser doivent concerner des éléments bâtis extérieurs (toitures, façades, huisseries) et être de qualité afin de sauvegarder le bâtiment dans ses caractéristiques d'origine. Ils doivent recevoir l'avis favorable du Service territorial de l'architecture et du patrimoine. Les travaux ne doivent en aucun cas commencer avant l'obtention du label.

Un dispositif très souple :

Il n'y a pas d'obligation d'ouvrir le bâtiment au public sauf dans le cas de travaux intérieurs réalisés sur des immeubles non habitables. Pour les travaux, le propriétaire peut librement choisir ses entreprises, dès lors que les prescriptions de l'Architecte des bâtiments de France sont respectées.

Les honoraires d'architecte entrent dans le cadre des dépenses éligibles au label.

Pour tous projets de mise en valeur d'un de vos biens, vous êtes invités à passer en Mairie et d'en informer Monsieur le Maire. Nous vous mettrons en contact avec le réseau de bénévoles qui anime cette fondation.

En tant qu'acteur local, le Conseil Municipal est attentif à tout ce qui pourra mettre en valeur la richesse de notre patrimoine et réactiver ainsi la mémoire collective qui s'y rattache. Ceci nous semble important pour Jugeals Nazareth.

www.jugeals-nazareth.fr